



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединённых Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ DE L'AGRICULTURE

Vingt-septième session

28 septembre - 2 octobre 2020

Programme de travail de la FAO dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture au titre du Cadre stratégique de l'Organisation

Résumé

Le présent document donne une vue d'ensemble des réalisations de la FAO dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture au cours de l'exercice biennal 2018-2019, analyse les principales tendances et les nouveaux enjeux qui influenceront les travaux et les activités de l'Organisation en la matière et décrit les domaines d'action prioritaires de celle-ci dans ces domaines durant l'exercice 2020-2021 et au-delà.

Suite que le Comité est invité à donner

- Prendre note des réalisations obtenues ainsi que de l'évolution et des tendances relevées dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture (sections II et III) et formuler des observations à ce sujet;
- Fournir des indications sur les principaux domaines d'action prioritaires de la FAO dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture qui doivent être prises en compte dans l'examen du Cadre stratégique et l'élaboration du Plan à moyen terme 2022-2021 (section IV);
- Examiner les faits nouveaux au niveau mondial et leur incidence sur les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture et donner des avis à ce sujet.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

Mme Beth Bechdol
Directrice générale adjointe

Mme Maria Helena Semedo,
Directrice générale adjointe

I. Introduction

1. Le Plan à moyen terme 2018-2021 (révisé) et le Programme de travail et budget 2020-2021 de la FAO ont été approuvés par la Conférence à sa quarante et unième session, en juin 2019¹. La Conférence s'est félicitée de l'étroite concordance des objectifs stratégiques de la FAO avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et a souligné qu'il importait de mettre en œuvre intégralement le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement².

2. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 définit le contexte dans lequel la FAO et ses États Membres œuvreront ensemble à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et des cibles spécifiques aux pays. Étant donné que l'alimentation et l'agriculture sont les clés de la réalisation du Programme 2030, la FAO est idéalement placée pour faire office d'intermédiaire capable d'aider tous les pays à accomplir des progrès plus rapides dans l'ensemble des objectifs du Programme 2030, en particulier l'ODD 1 (éradiquer la pauvreté) et l'ODD 2 (éliminer la faim et toutes les formes de malnutrition) tout en préservant la biodiversité et les ressources naturelles, et en s'attaquant au changement climatique par des transformations des systèmes alimentaires équitables et tenant compte des différences entre les sexes.

3. La FAO a lancé l'*«Initiative Main dans la main»*, une Initiative fondée sur des données factuelles, dirigée et prise en charge par les pays, visant à accélérer la transformation agricole et le développement rural durable afin d'éradiquer la pauvreté (ODD 1) et d'éliminer la faim et toutes les formes de malnutrition (ODD 2). L'Initiative adopte un mécanisme d'appariement qui met en relation les pays cibles avec les donateurs, le secteur privé, les institutions financières internationales, les universités et la société civile pour mobiliser la mise en œuvre et introduit un cadre pour le suivi et l'analyse d'impact. Le nouveau bureau de la FAO pour les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral³ travaillera en étroite collaboration avec l'Initiative Main dans la main pour relever les défis uniques et complexes posés par la sécurité alimentaire et la nutrition de ces pays et leurs populations vulnérables.

4. L'innovation agricole peut contribuer à la transformation de l'agriculture et des systèmes alimentaires nécessaires à la réalisation des ODD. Il est dès lors indispensable d'accélérer les processus d'innovation et de les transposer à grande échelle pour progresser dans ce domaine. Il importe également de tirer parti des opportunités qui se présentent afin de libérer le monde de la faim, de la pauvreté et de la malnutrition. Afin de faciliter l'adoption d'approches novatrices, l'utilisation de la science et des technologies modernes, y compris les solutions numériques, la FAO a créé un nouveau Bureau de l'innovation pour consolider et renforcer l'esprit d'innovation dans ses unités, notamment l'innovation au niveau des modes de pensée, des modèles de coopération et des applications (numérisation).

5. La préparation du nouveau Cadre stratégique a commencé en 2020⁴ et le document final sera présenté à la quarante-deuxième session de la Conférence de la FAO en 2021⁵. Étant donné que les contributions des comités techniques constituent une étape importante du calendrier relatif à la participation des organes directeurs et à l'exercice de leur rôle de surveillance, le présent comité technique est invité à donner des indications concernant les domaines d'action prioritaires pendant la période 2020-2021 et au-delà, dans le but d'orienter les activités futures et dans la perspective de l'élaboration du nouveau Cadre stratégique.

¹ C 2017/7.

² CL 163/4, Note d'information n° 2, novembre 2019. La note fournit des informations plus détaillées sur la participation de la FAO au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.

³ Petits États insulaires en développement (PEID), pays les moins avancés (PMA), pays en développement sans littoral.

⁴ Voir le rapport CL164, paragraphe 18: <http://www.fao.org/3/nd238en/nd238en.pdf>.

⁵ CL 163/4, Note d'information n° 1, novembre 2019. La note donne des informations plus détaillées sur le processus de concertation lié à l'élaboration du nouveau Cadre stratégique.

6. La révision du Cadre stratégique portera notamment sur l'alignement du cadre de résultats sur le Programme 2030, le renforcement des synergies et des partenariats stratégiques et la définition des domaines techniques prioritaires. Le cadre de résultats intégrera également les résultats de la FAO au niveau des pays, en équilibrant les priorités spécifiques des Membres et les priorités de l'Organisation et en s'alignant sur le Plan-cadre des Nations Unies pour la coopération au service du développement durable, qui est l'instrument principal de planification et de mise en œuvre des activités de développement menées par les organisations de l'ONU dans chaque pays.

7. La pandémie de Covid-19 actuelle est une crise sanitaire mondiale qui a des effets socioéconomiques et environnementaux qui se répercutent sur les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture. La FAO a élaboré une stratégie de riposte globale à la Covid-19 afin d'aider les Membres en fonction de leur contexte et de leurs besoins spécifiques. Cette stratégie s'articule autour de 7 programmes-cadres ^{6,7}. La pandémie a exigé une action concertée à l'échelle de l'Organisation⁸ afin de réduire ses effets sur les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture et d'aider les pays à mieux réagir et à éviter une aggravation de la pauvreté et de la faim dans les zones rurales.

8. Dans ce contexte, le présent document offre un aperçu synthétique des résultats obtenus par la FAO dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture durant l'exercice 2018-2019. Il aborde ensuite les principales évolutions mondiales ou sectorielles qui auront une influence sur les activités de l'Organisation dans ces secteurs. La dernière section présente les domaines d'action prioritaires de la FAO dans les domaines concernés.

II. Réalisations découlant des activités de la FAO dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture en 2018-2019

9. La FAO a continué d'inscrire la faim, l'insécurité alimentaire, la lutte contre toutes les formes de malnutrition et l'utilisation durable des ressources naturelles au premier plan du programme de développement. Le rapport 2020 du Secrétaire général sur la réalisation des ODD^{9,10} indique que le problème de la faim est en recrudescence dans le monde et que la dénutrition continue de toucher des millions d'enfants. Le rapport 2020 sur l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde souligne qu'environ deux milliards de personnes n'ont pas un accès régulier à une alimentation sûre, nutritive et suffisante et qu'une alimentation saine est hors de portée d'au moins trois milliards de personnes, en particulier les pauvres, dans toutes les régions du monde¹¹. Il est donc nécessaire d'apporter un appui plus important aux petits producteurs alimentaires et aux agriculteurs familiaux et d'investir davantage dans les infrastructures et les technologies pour parvenir à une agriculture durable. Les femmes sont plus susceptibles d'être touchées par une insécurité alimentaire modérée ou grave sur tous les continents et l'écart entre les sexes en matière de sécurité alimentaire est plus important parmi les personnes les plus pauvres et les moins éduquées, les veuves et les personnes vivant dans les banlieues des grandes villes¹², en particulier les enfants.

10. Le Rapport sur l'exécution du programme 2018-2019 présente les réalisations de la FAO au cours de l'exercice biennal par rapport aux objectifs stratégiques de l'Organisation et aux indicateurs des ODD connexes, notamment l'égalité femmes-hommes, la nutrition, le changement climatique, la gouvernance et les statistiques, et les résultats régionaux peuvent être consultés sur le site internet de la FAO¹³.

⁶ <http://www.fao.org/partnerships/resource-partners/covid-19/en/>.

⁷ <http://www.fao.org/3/nd059en/nd059en.pdf>.

⁸ <http://www.fao.org/3/nd059en/nd059en.pdf>.

⁹ https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/26158Final_SG_SDG_Progress_Report_14052020.pdf.

¹⁰ https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/24978Report_of_the_SG_on_SDG_Progress_2019.pdf.

¹¹ <http://www.fao.org/3/ca9692en/CA9692EN.pdf>.

¹² FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF, 2019.

¹³ <http://www.fao.org/pir>.

11. Au niveau mondial, la FAO renforce les partenariats stratégiques en s'appuyant sur des plateformes et des initiatives favorisant la coopération internationale, notamment la Décennie de l'agriculture familiale (2019-2028), la Décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030), la Décennie des Nations unies pour l'action, le Programme pour des systèmes alimentaires durables du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, la Décennie d'action des Nations unies pour la nutrition (2016-2025), le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, la Décennie internationale d'action (2018-2028) «L'eau pour le développement durable», la prochaine décennie sur les langues autochtones (2022-2032), et l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture.

12. La FAO a fait rapport au Forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable en juillet 2019 et 2020¹⁴ pour mener des examens approfondis des progrès réalisés sur les 17 ODD et a aidé les pays à réaliser leurs examens nationaux volontaires. Lors du Forum 2020, la FAO a lancé, avec ONU-Eau, le Cadre mondial d'accélération de l'ODD 6 qui catalyse les investissements, les données et les informations, le développement des capacités, l'innovation et la gouvernance dans le domaine de l'eau. Le sommet de l'ONU sur les ODD en septembre 2019 a débouché sur la déclaration politique intitulée «Préparatifs pour une décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable¹⁵», qui appelait à une décennie d'action pour réaliser les ODD d'ici à 2030.

13. Le rôle central joué par la FAO sur la scène internationale en ce qui concerne les questions climatiques est de plus en plus reconnu, en particulier en raison de sa participation et de ses contributions de haut niveau aux réunions ayant précédé la COP, à la COP 24 et à la COP 25 de la CCNUCC, à l'élaboration du rapport spécial du GIEC sur le changement climatique, les terres et la sécurité alimentaire et aux sessions des organes subsidiaires, à l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture et au Sommet Action Climat de 2019 du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

14. Depuis plus d'une décennie, la FAO coopère avec les pays aux fins d'accroître les investissements climatiques dans les secteurs agricoles en s'appuyant sur des partenariats avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et plus récemment avec le Fonds vert pour le climat (FVC) pour créer des modèles de développement résistants au climat. Au cours des deux premières années de la septième reconstitution du FEM (mi-2018 à mi-2020), la FAO a aidé plus de 35 pays à obtenir près de 100 millions d'USD du Fonds dans des domaines prioritaires, en particulier la conservation de l'agrobiodiversité et l'intégration des pratiques de conservation de la diversité biologique dans les secteurs agricoles, y compris les pêches et les forêts, par le biais de programmes d'impact visant notamment les systèmes alimentaires, l'utilisation et la restauration des terres ainsi que les paysages durables des zones arides. La FAO, en tant qu'entité chargée de l'exécution des projets financés par le FEM¹⁶, aide les pays à élaborer et à mettre en œuvre des projets nationaux sur l'agriculture résistante au climat, la gestion durable des terres et des eaux et d'autres pratiques. À ce jour, la valeur totale du portefeuille du FEM de la FAO est de 571,5 millions d'USD, la plupart des financements ayant été approuvés au cours de la période 2019-2020.

15. La FAO joue un rôle de premier plan dans le soutien aux pays en transition vers des systèmes agricoles et alimentaires durables. La Conférence, à sa quarante et unième session (juin 2019), a approuvé le Code de conduite international sur l'utilisation et la gestion durables des engrais¹⁷. Le code¹⁸ établit un cadre adaptable au contexte local, assorti d'un ensemble de principes et de pratiques d'application volontaire, au service des différents acteurs directement ou indirectement concernés par

¹⁴ <https://sustainabledevelopment.un.org/hlpf/2020>.

¹⁵ <https://undocs.org/en/A/RES/74/4>.

¹⁶ <https://www.greenclimate.fund/ae/fao>.

¹⁷ Rapport de la quarante et unième session de la Conférence (C 2019/REP/paragraphe 49 b)) <http://www.fao.org/3/na421en/na421en.pdf>.

¹⁸ Code de conduite international pour l'utilisation et la gestion durables des engrais (<http://www.fao.org/3/ca5253en/ca5253en.pdf>).

les engrais. Il permet aussi de donner suite à la déclaration faite à la troisième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et contribue à la mise en œuvre des Directives volontaires pour une gestion durable des sols.

16. La Conférence de la FAO, à sa quarante et unième session, a adopté la résolution 7/2019 relative au renforcement de l'intégration des approches de l'agriculture durable, y compris l'agroécologie, dans les futures activités de planification de l'Organisation et a adopté la résolution 6/2019 dans laquelle la communauté internationale réaffirme son engagement à lutter contre la menace croissante que constitue la résistance aux antimicrobiens à l'échelle planétaire. Par la suite, à sa cent soixante-troisième session, le Conseil a adopté la stratégie de la FAO sur l'intégration de la biodiversité et a approuvé la version révisée des 10 éléments de l'agroécologie.

17. La FAO a lancé le rapport sur *L'État de la biodiversité dans le monde pour l'alimentation et l'agriculture*¹⁹, la première évaluation mondiale de ce type élaborée sous la direction de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Le rapport constate que la plus grande partie de la biodiversité, au niveau des espèces génétiques et des écosystèmes, est en déclin, mais que les pratiques de gestion et les approches considérées comme respectueuses de la biodiversité sont de plus en plus adoptées. La Commission a convenu d'un processus intersessions pour déterminer les besoins et les mesures possibles en matière de biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, en vue de leur adoption par la Conférence de la FAO sous la forme de plan d'action mondial.

18. Le 21 décembre 2018, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies a proclamé 2020 Année internationale de la santé des végétaux et a invité la FAO, avec le Secrétariat de la CIPV, à être le chef de file de cette manifestation et à mener des activités de sensibilisation au rôle de la santé des végétaux dans la réalisation des ODD et à celui de la CIPV et des organisations nationales et régionales de protection des végétaux dans la protection de la santé des végétaux.

19. À sa vingt-cinquième session, le Comité de l'agriculture a recommandé que la FAO joue un rôle plus important en aidant les Membres à élaborer leurs stratégies d'innovation agricole en s'appuyant sur une évaluation exhaustive des besoins et un diagnostic complet²⁰. La Conférence a demandé que la FAO aide les pays et les régions à accroître leur mobilisation et à s'engager plus résolument dans les processus de transition vers une agriculture et des systèmes alimentaires durables, notamment en encourageant l'innovation dans l'agriculture. La FAO a organisé le premier symposium international sur l'innovation agricole pour les agriculteurs familiaux à Rome (Italie), du 21 au 23 novembre 2018. Le symposium a souligné, dans ses conclusions, qu'il était nécessaire d'évaluer les systèmes d'innovation agricole afin de recenser les lacunes, de promouvoir des politiques intégrées et d'intensifier les investissements pour créer un environnement favorable à l'innovation²¹. La FAO élabore des stratégies et des directives, crée des portails de gestion des connaissances et encourage l'adoption d'une approche globale pour élaborer des produits novateurs accessibles aux petits exploitants et agriculteurs familiaux, afin de permettre aux organisations régionales et aux gouvernements de renforcer leurs politiques intégrées et d'accroître les investissements, de faciliter l'évaluation et le diagnostic des systèmes d'innovation agricole ainsi que l'élaboration d'une stratégie d'innovation pour répondre de façon coordonnée aux besoins de ses Membres, en accord avec le nouveau Bureau de l'innovation de l'Organisation²².

20. La FAO a poursuivi ses travaux de pointe et novateurs sur les systèmes alimentaires autochtones. Lors du premier séminaire d'experts de haut niveau sur les systèmes alimentaires autochtones, organisé par la FAO en 2018, les peuples autochtones, les Membres, les universités et les

¹⁹ <http://www.fao.org/state-of-biodiversity-for-food-agriculture/en/>.

²⁰ Rapport de la vingt-cinquième session du Comité de l'agriculture, 26-30 septembre 2016 <http://www.fao.org/3/a-mr949e.pdf>.

²¹ Actes du symposium international: <http://www.fao.org/3/ca4781en/ca4781en.pdf>.

²² FAO. Ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2020-21, cent soixante-troisième session du Conseil, 2-6 décembre 2019. <http://www.fao.org/3/mz825en/mz825en.pdf>.

instituts de recherche ont partagé leurs connaissances sur les systèmes alimentaires des peuples autochtones et se sont mis d'accord sur la nécessité de créer un centre mondial sur les systèmes alimentaires autochtones, qui serait hébergé par la FAO. L'Organisation a présenté les résultats préliminaires de l'analyse comparée en cours de plus de 12 systèmes alimentaires autochtones dans le monde et a coorganisé le séminaire d'experts sur les savoirs traditionnels et la pêche des peuples autochtones dans la région arctique, en septembre 2019.

21. En renforçant le dialogue mondial et les partenariats autour des systèmes alimentaires durables, la FAO, qui joue le rôle de chef de file dans le processus préparatoire du sommet du Secrétaire général de l'ONU sur les systèmes alimentaires, qui se tiendra en 2021, vise à obtenir un meilleur alignement des initiatives qui sont axées sur la dimension humaine pour affirmer la place centrale des systèmes alimentaires inclusifs dans le programme de développement durable, appuyer l'inclusivité et la transformation des systèmes alimentaires et encourager l'adoption d'une approche plus cohérente pour aider les pays à tenir leurs engagements.

22. La FAO a continué de promouvoir des approches novatrices et inclusives de la production agricole durable, notamment l'agriculture de conservation, la mécanisation durable²³, les cultures protégées, les systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial, l'agroécologie²⁴, la biotechnologie, l'agriculture de conservation, la mécanisation durable, l'agriculture protégée et le pastoralisme durable.

23. L'agriculture de conservation²⁵ est actuellement pratiquée par des agriculteurs dans plus de 78 pays sur plus de 180 millions d'hectares dans le monde (12,5 pour cent des terres cultivées annuellement). La plupart des agriculteurs qui en bénéficient sont des petits exploitants. La FAO a organisé un certain nombre d'activités nationales et internationales et y a participé, notamment le Forum sur la conservation des sols noirs dans le nord-est de la Chine en août 2019, et a fourni un appui technique à l'organisation du huitième Congrès sur l'agriculture de conservation, reporté à juillet 2021 en raison de la Covid-19.

24. Agroécologie: l'Initiative «L'agroécologie – passer à l'échelle supérieure» a été lancée avec les principaux partenaires de l'ONU et d'autres partenaires du monde universitaire, de la société civile, du secteur privé et des investisseurs lors de la réunion du Mécanisme consultatif des partenaires de l'ONU en janvier 2019. L'initiative s'appuie sur les conclusions de séminaires régionaux réunissant de multiples parties prenantes, de la vingt-sixième session du Comité de l'agriculture²⁶ et de la quarantième Conférence de la FAO²⁷, sur les orientations des conférences régionales et sur le deuxième symposium international: l'agroécologie au service des ODD²⁸ – passer à l'échelle supérieure. Un plan d'action a été élaboré. La FAO a achevé le bilan de son engagement dans l'agroécologie sur la base du Plan de travail 2018-2019²⁹.

25. Suite aux recommandations issues de la vingt-sixième session du Comité de l'agriculture³⁰, l'outil d'évaluation des résultats de l'agroécologie (TAPE) a été mis au point par la FAO et des partenaires externes sur la base des 10 éléments de l'agroécologie, et lancé en décembre 2019³¹. Cet outil vise à mesurer les résultats des transitions agroécologiques dans les différentes dimensions de la durabilité et s'applique à tous les types de systèmes agricoles. Il est en phase pilote dans plus de 10 pays. L'Organisation a publié le document intitulé «Le travail de la FAO au service de l'agroécologie: vers la réalisation des ODD»¹ et met la dernière main à sa première étude qui réunit

²³ <http://www.fao.org/sustainable-agricultural-mechanization/en/>.

²⁴ Les 10 éléments de l'agroécologie (CL 163 Rev. 1) ont été approuvés par le Conseil de la FAO (CL 163/Rep) à sa cent soixante-troisième session: <http://www.fao.org/3/ca7173en/ca7173en.pdf>.

²⁵ <http://www.fao.org/digital-agriculture/fr/>.

²⁶ COAG/2016/6.

²⁷ (Par.43h; C2017/REP).

²⁸ <http://www.fao.org/about/meetings/second-international-agroecology-symposium/en/>.

²⁹ <http://www.fao.org/3/I9007EN/i9007en.pdf>.

³⁰ Rapport COAG 26: <http://www.fao.org/3/my349en/my349en.pdf>.

³¹ <http://www.fao.org/agroecology/tools-tape/en/>.

l'agroécologie et le changement climatique et porte sur les possibilités offertes par l'agroécologie de créer des moyens d'existence durables et des systèmes alimentaires résilients.

26. Le Programme sur les systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM) a continué à encourager la désignation de sites qui lui sont consacrés, ce qui a permis d'ajouter neuf nouveaux sites et de porter à 62 le nombre total de sites SIPAM dans 22 pays. Il a également continué à faire mieux connaître ses travaux sur l'affinement des critères et l'élaboration d'indicateurs de base pour le suivi. Divers ateliers techniques et projets de formation ont été organisés aux niveaux national, régional et mondial, et la collaboration s'est élargie. La prochaine étape du programme SIPAM, qui vise à renforcer son impact, est en cours de préparation.

27. Le Secrétariat du SIPAM a fourni des orientations techniques pour répondre aux demandes des pays et s'est préparé, notamment, à l'intensification des activités et à la phase suivante de son action en recherchant des collaborations dans les domaines de la biodiversité, de l'agriculture durable, de la réduction de la pauvreté, de la promotion de l'agriculture familiale et de la commercialisation, ainsi que de la numérisation de ses activités.

28. Depuis le vingt-sixième Comité de l'agriculture, au cours duquel la Commission de l'Union africaine et la FAO ont lancé le Cadre pour une mécanisation agricole durable en Afrique³², les pays africains ont révisé leurs stratégies agricoles et la mise en œuvre concrète du Cadre a été appuyée par la constitution de réseaux régionaux et des investissements dans l'autonomisation des prestataires de services de location.

29. Biotechnologies: la réunion consacrée à la plateforme des aliments génétiquement modifiés³³, organisée par la FAO à l'intention de la communauté mondiale, s'est tenue du 10 au 13 septembre 2019 à Bangkok (Thaïlande). Cette plateforme permet de partager les résultats de l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments génétiquement modifiés que les pays ont menée à l'échelle mondiale.

30. Lutte contre les maladies animales transfrontières: la FAO a renforcé la lutte contre les maladies animales transfrontières à fort impact à l'échelon international, ainsi que dans les pays et les régions, en s'appuyant sur le Cadre mondial pour le contrôle progressif des maladies animales transfrontières. Le secrétariat mondial s'est concentré sur la coordination des activités de lutte contre la fièvre aphteuse, la peste des petits ruminants (PPR), la peste bovine et, plus récemment, la peste porcine africaine (PPA). Principales réalisations: la FAO continue de s'engager avec les Membres, les entités internationales et régionales et les partenaires pour promouvoir la mise en œuvre de la stratégie mondiale de lutte contre la fièvre aphteuse dont elle est le chef de file avec l'OIE.

- Un nouveau plan stratégique quadriennal a été établi par la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse pour combattre la fièvre aphteuse et d'autres maladies animales transfrontières similaires. Cinq autres centres de référence pour les zoonoses et les nouveaux agents pathogènes, la fièvre aphteuse et la peste des petits ruminants ont été désignés pour fournir un appui technique.
- Pour lutter contre une maladie qui tue les petits ruminants et qui se propage dans plus de 70 pays en Afrique, au Proche et au Moyen-Orient et en Asie, le Programme mondial d'éradication de la peste des petits ruminants a été mis en place en 2015³⁴ avec pour objectif d'éradiquer la maladie d'ici à 2030. La FAO a aidé les pays et les régions à formuler leurs plans stratégiques nationaux et leurs stratégies régionales et à accroître la capacité des laboratoires à produire des vaccins. Au total, 58 pays sont déjà exempts de PPR. À la cent vingt-huitième session du Comité du Programme et la cent soixante-quatrième session du Conseil³⁵, la FAO a été

³² <http://www.fao.org/sustainable-agricultural-mechanization/resources/publications/details/en/c/1156531/>.

³³ <http://www.fao.org/gm-platform>.

³⁴ C 2015/REP paragraphe 43 d).

³⁵ (CL 164/REP.17.j).

encouragée à rechercher des solutions plus abordables pour mobiliser des ressources, notamment par le biais de partenariats avec le secteur privé et d'autres parties prenantes.

- Peste porcine africaine: le Cadre mondial pour la maîtrise progressive des maladies animales transfrontières a permis de lancer une initiative visant à maîtriser la PPA au niveau mondial (2020-2025). Son objectif est de relever les défis stratégiques, de promouvoir les partenariats nationaux, régionaux et mondiaux, de renforcer les mesures de prévention et de préparation et de réduire au minimum les effets de la PPA, qui s'est répandue en Asie au cours du dernier exercice biennal et a des répercussions négatives sur la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance.

31. L'Organisation a continué de promouvoir l'approche «Un monde, une santé» pour lutter contre les menaces qui pèsent sur la chaîne alimentaire aux niveaux national et mondial, en s'appuyant sur le Programme d'action mondial en faveur de la sécurité sanitaire et le programme sur les menaces pandémiques émergentes exécutés dans plus de 30 pays d'Afrique et d'Asie. Le Centre d'urgence pour la lutte contre les maladies animales transfrontières a formé plus de 7 500 professionnels de 23 pays et a amélioré les résultats des laboratoires dans plus de 20 pays. Il a également contribué à l'enquête sur 244 foyers épidémiques dans 20 pays en 2018, et sur 398 foyers épidémiques dans 18 pays en 2019.

32. La FAO continue d'aider les Membres à renforcer les capacités de prévention, de détection et d'éradication des maladies animales et zoonotiques à fort impact en utilisant plusieurs outils. L'Organisation a renforcé la capacité de prévision rapide de la fièvre de la vallée du Rift dans la région de l'Afrique de l'Est à l'aide d'un outil d'aide à la décision basé sur internet. La FAO a aidé plusieurs organismes régionaux à réduire le risque de menaces transfrontières et zoonotiques à fort impact, notamment le Groupe de travail sur l'élevage de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et le réseau de santé animale pour l'Asie centrale (Un monde, une santé) pour les réseaux et services régionaux d'épidémiologie et de laboratoire.

33. L'Organisation a lancé un Plan d'action contre la résistance aux antimicrobiens³⁶, en collaboration avec l'OMS et l'OIE, dans le cadre de l'approche «Un monde, une santé» et du Groupe de coordination interinstitutions créé par le Secrétaire général en 2016. La FAO a accru l'aide qu'elle apporte aux pays pour élaborer et mettre en œuvre des plans d'action nationaux et renforcer leurs capacités dans les domaines de la sensibilisation, de la surveillance, de la gouvernance et des bonnes pratiques pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens. Le Conseil a décidé à cent soixante-troisième session d'inclure un indicateur sur la résistance aux antimicrobiens dans le cadre de résultats. La proposition relative à l'inclusion de cet indicateur, qui a été examinée à la cent vingt-huitième session du Comité du Programme³⁷ et à la cent soixante-quatrième session du Conseil³⁸, a fait l'objet de nouvelles améliorations sur le plan technique. La FAO a également soumis au Comité de l'agriculture, à sa vingt-septième session, son prochain Plan d'action quinquennal 2021-2026 pour avis et approbation. L'Organisation a fourni des avis scientifiques sur la résistance aux antimicrobiens à l'appui de l'établissement des normes du Codex et sur le rôle de l'environnement dans la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire, la résistance aux antimicrobiens d'origine végétale, l'impact de l'utilisation des antimicrobiens dans les cultures, le rôle des biocides, ainsi que leurs risques potentiels et leur rôle dans la réduction de la transmission de la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire. La FAO travaille en étroite collaboration avec les acteurs du secteur de l'alimentation animale pour contribuer à réduire l'utilisation d'antimicrobiens dans les aliments pour animaux et à améliorer l'alimentation animale en tant que solution de remplacement à l'utilisation d'antimicrobiens dans ce domaine, en particulier les antimicrobiens promoteurs de croissance.

³⁶ <http://www.fao.org/3/a-i5996e.pdf>.

³⁷ <http://www.fao.org/3/nc439en/nc439en.pdf>.

³⁸ <http://www.fao.org/3/nd238en/nd238en.pdf>.

34. La FAO a été très active dans l'évaluation de l'impact des changements climatiques sur la production animale durable, en raison, en particulier, de sa participation et de ses contributions notables aux réunions ayant précédé la COP, à la COP 24 et à la COP 25 de la CCNUCC. Elle a notamment mis l'accent sur l'étude des effets du changement climatique sur la lutte contre les maladies des animaux d'élevage, la sensibilisation à ces effets sur les maladies animales ainsi que sur la fourniture de conseils stratégiques intégrés et le renforcement des capacités.

35. En vertu du mandat confié à la FAO par le Comité de l'agriculture à sa vingt-deuxième session (2010), le Programme mondial pour un élevage durable a permis de faciliter le dialogue sur les politiques à mener par les diverses parties prenantes pour rendre les systèmes d'élevage plus durables. Ce programme offre une plateforme multipartite novatrice qui facilite le dialogue sur les politiques et les actions conjointes de plus de 113 partenaires institutionnels et renforce les activités de sensibilisation, la volonté politique et la capacité de créer et partager un large éventail de solutions techniques et politiques pour la mise en place d'un élevage durable au niveau local, national et international, lesquelles sont élaborées par des institutions de recherche renommées qui utilisent ses réseaux d'action conformément à son Plan d'action 2019-2021 en cours.

36. La FAO continue de produire des directives, des manuels et des outils pour améliorer les pratiques sanitaires et d'élevage, mettre en place des chaînes de valeur de l'élevage, concevoir des stratégies et des plans d'investissement dans l'élevage fondés sur des données factuelles, et renforcer la capacité des États Membres à adopter ces pratiques et à utiliser ces outils. La Plateforme des connaissances pastorales³⁹ créée par la FAO a attiré l'attention sur les besoins et les moyens de subsistance des pasteurs en nouant un partenariat international solide pour un pastoralisme durable, en facilitant la participation des représentants des pasteurs au processus de prise de décision politique et en partageant les informations pertinentes.

37. La FAO a également été à l'avant-garde de la lutte contre les menaces régionales et transfrontières croissantes que font peser les maladies et ravageurs des plantes⁴⁰ sur la chaîne alimentaire, en se concentrant sur des menaces telles que la légionnaire d'automne en Afrique, au Proche-Orient et en Asie, les foyers épidémiques de criquet pèlerin en Afrique de l'Est, au Yémen et en Asie du Sud-Ouest, le charançon rouge du palmier en Afrique du Nord et au Proche-Orient, et la fusariose du bananier (race tropicale 4) en Amérique latine. Les principales réalisations dans ce domaine sont notamment les suivantes:

- Légionnaire d'automne: la propagation rapide du ravageur a débouché sur l'élaboration du nouveau Programme d'action mondiale contre ce fléau⁴¹. Le programme, qui durera trois ans, permettra d'adopter une approche coordonnée et efficace aux niveaux national, régional et mondial. Il a pour but de mobiliser 500 millions d'USD sur la période 2020-2022 afin de prendre des mesures radicales, directes et coordonnées visant à renforcer les capacités en matière de prévention et de lutte contre les organismes nuisibles au niveau mondial⁴². Le Secrétariat de l'Action mondiale contre la légionnaire d'automne prépare une conférence de haut niveau, prévue pour octobre 2020, avec les parties prenantes concernées et les représentants des Membres touchés par ce ravageur.

- La FAO a lancé des programmes régionaux pour l'éradication du charançon rouge du palmier en Afrique du Nord et au Proche-Orient (septembre 2018) ainsi qu'en Amérique latine et aux Caraïbes (septembre 2019) afin de réagir rapidement à l'apparition de foyers de fusariose du bananier (race tropicale 4) signalés pour la première fois dans la région, de renforcer les capacités nationales et de sensibiliser la population dans la région.

³⁹ <http://www.fao.org/pastoralist-knowledge-hub/en/>.

⁴⁰ Voir: Prévenir et prévoir les maladies et les organismes nuisibles à fort impact touchant les animaux et les végétaux, et y faire face (COAG/2020/6).

⁴¹ <http://www.fao.org/fall-armyworm/global-action/en/>.

⁴² COAG/2020/INF/4.

- La FAO a aidé les Membres à mettre en œuvre les stratégies de lutte préventive contre le criquet pèlerin par l'intermédiaire des commissions régionales de lutte contre cet acridien. L'Organisation a lancé l'alerte sur les résurgences de criquets pèlerins qui sont apparues en Afrique du Nord-Est et en Arabie saoudite en février 2019, et au Yémen et dans la Corne de l'Afrique en juillet 2019. Depuis le début de l'année 2020, la FAO aide les pays de la Corne de l'Afrique à lutter contre l'une des pires infestations de criquets pèlerins depuis des décennies. En appliquant les enseignements tirés de l'épidémie de criquets pèlerins de 2003-2005 en Afrique de l'Ouest, la FAO a mis en place des mécanismes accélérés d'aide aux gouvernements, notamment en mettant en œuvre des programmes de résilience axés sur des mesures anticipées visant à prévenir une crise alimentaire. Fin juin 2020, la FAO avait recueilli 162 millions d'USD sur les 311,6 millions d'USD demandés pour l'Afrique de l'Est, l'Asie du Sud-Ouest et pour des actions d'anticipation en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

38. CIPV: la communauté de la CIPV a élaboré des principes de gouvernance et un projet de norme sur les mesures phytosanitaires axées sur les produits de base afin de faciliter la sécurité des échanges commerciaux. Chaque année, sept ateliers régionaux de la CIPV ont été coordonnés. Le Cadre stratégique de la CIPV 2020–2030 et le plan d'investissement sur cinq ans du Secrétariat de la CIPV 2021–2025 ont été approuvés. La solution ePhyto de la CIPV a été achevée et plus de 80 pays ont été enregistrés aux fins d'application.

39. Pesticides très dangereux: la FAO est un partenaire principal et fournit des outils et une assistance technique à ses Membres pour les aider à ne plus utiliser de pesticides hautement dangereux. La question des pesticides hautement dangereux est traitée dans le cadre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, du Code de conduite international sur la gestion des pesticides établi par la FAO et l'OMS, des directives FAO/OMS sur les pesticides hautement dangereux et de la Convention de Rotterdam, qui permet aux parties d'échanger des informations sur les importations futures de certains produits chimiques dangereux et de prendre des décisions à ce sujet. Le Secrétariat de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, hébergé par la FAO, fournit une assistance technique axée sur le soutien à la surveillance et à la collecte de données relatives à l'empoisonnement par les pesticides, tant en ce qui concerne la santé humaine que l'environnement, les solutions de remplacement des pesticides dangereux et l'adoption de mesures visant à assurer l'utilisation durable des pesticides indispensables et l'échange d'informations entre toutes les Parties sur ces pesticides. Entre la mi-2018 et la mi-2020, plus de 110 Parties à la Convention de Rotterdam ont bénéficié d'une assistance technique et d'une formation au renforcement des capacités¹.

40. La FAO continue d'élaborer des directives et des pratiques optimales dans des domaines intéressant les pollinisateurs, tels que l'utilisation de produits chimiques dans l'agriculture, les programmes de protection des pollinisateurs indigènes dans les écosystèmes naturels et la promotion des systèmes de production biologique. En 2019, la FAO et l'OMS ont publié une brochure sur les pesticides hautement dangereux¹, une attention particulière étant prêtée aux pesticides néonicotinoïdes. Un module sur l'évaluation des risques pour les abeilles a été intégré dans la boîte à outils de la FAO pour l'homologation des pesticides¹. L'Organisation facilite la mise en œuvre de l'Initiative internationale sur les pollinisateurs 2.0 (IPI 2.0). La FAO a lancé un site internet sur la pollinisation qui servira d'exemple aux décideurs politiques et a publié le recueil «Towards sustainable crop pollination services: Measures at field, farm, and landscape scales»¹ à l'occasion de la Journée mondiale de l'abeille 2020.

41. Réduction des pertes et du gaspillage alimentaires: l'Initiative mondiale de la FAO pour la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires (ODD 12) a renforcé la cohérence de l'appui prêté par l'Organisation aux activités de mesure, de sensibilisation et d'assistance technique destinées à limiter ces pertes et ce gaspillage. Il s'agit également d'une mesure essentielle de lutte contre les effets du climat. L'Initiative a débouché sur une amélioration des politiques, des législations et des cadres institutionnels aux échelons national et régional, et sur le lancement d'un processus d'élaboration d'un code de conduite d'application volontaire pour la réduction des pertes et du

gaspillage alimentaires⁴³ au niveau mondial. En 2019, la FAO a publié le rapport phare intitulé: «La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture – Aller plus loin dans la réduction des pertes et gaspillages de denrées alimentaires»⁴⁴, qui fournit de nouvelles estimations de la production mondiale après la récolte jusqu'au niveau du commerce de gros. Des progrès particuliers ont été réalisés dans la mise au point d'un indice mondial des pertes de nourriture en collaboration avec le PNUE, et une proposition a été soumise visant à diviser la cible 12.3 des ODD en deux étapes afin de mesurer: i) «la réduction des pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement», axée sur l'offre, et ii) «la réduction de moitié à l'échelle mondiale du volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation», axée sur la demande - indice du gaspillage alimentaire. En outre, la FAO a mis au point une méthode fondée sur des études de cas pour analyser les pertes de denrées alimentaires afin de déterminer les points critiques de pertes dans les chaînes d'approvisionnement alimentaire ainsi que la cause sous-jacente des pertes constatées, y compris les facteurs institutionnels, économiques et socioculturels, notamment les inégalités entre les sexes.

42. Le Cadre d'action de la FAO pour l'alimentation en zone urbaine a rationalisé son soutien et sa collaboration avec les institutions infranationales et nationales en intégrant de plus en plus l'alimentation dans l'élaboration des politiques urbaines et territoriales (ODD 11), ce qui contribue ainsi à la mise en place de systèmes alimentaires plus résistants et durables tant dans les zones urbaines que dans les territoires ruraux qui les approvisionnent. Le cadre de suivi du Pacte de Milan sur les politiques alimentaires en milieu urbain, publié en 2019, fournit des indicateurs et des conseils pratiques sur la manière de suivre les progrès réalisés dans la transition vers un système alimentaire urbain plus durable, en reliant les cibles et les indicateurs infranationaux aux ODD nationaux.

43. L'appui de la FAO au développement de filières durables a débouché sur une amélioration des capacités des secteurs public et privé et, par la liaison et la transposition à plus grande échelle de programmes existants dans le cadre de la nouvelle Initiative Agrinvest, à une augmentation des investissements en faveur des systèmes agroalimentaires inclusifs et efficaces (ODD 2, 8, 9, 14 et 17). Les progrès réalisés dans le cadre du Programme d'action mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans les petits États insulaires en développement ont été présentés lors d'une réunion du Forum politique de haut niveau sur les PEID en 2019.

44. La FAO contribue activement à la mise en œuvre du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le but de renforcer les efforts de collaboration avec d'autres partenaires de l'ONU et les organismes dont le siège est à Rome, ainsi qu'à l'adoption des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, qui sont un instrument clé pour la planification et la mise en œuvre des activités de développement de l'ONU au niveau national.

45. La FAO s'est activement engagée dans le processus mondial précédant et suivant le Programme 2030, y compris l'Accord de Paris et les réunions et processus ultérieurs de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Sommet 2019 du Secrétaire général de l'ONU sur l'action pour le climat ainsi que la quatorzième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique en 2018. La FAO a contribué à la quatorzième Conférence des Parties à la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (septembre 2019) et au Cadre de Sendai sur la réduction des risques de catastrophe (Plateforme mondiale en mai 2019). En 2020, déclarée «super année pour la nature»⁴⁵, la FAO participera au Sommet de la biodiversité 2020 du Secrétaire général de l'ONU (New York, 22-23 septembre 2020).

⁴³ Code de conduite d'application volontaire pour la réduction des pertes et des gaspillages de denrées alimentaires (COAG/2020/13).

⁴⁴ <http://www.fao.org/3/ca6030en/ca6030en.pdf>.

⁴⁵ <http://www.fao.org/3/nd212en/nd212en.pdf>.

46. Pour la première fois, la FAO s'est systématiquement engagée auprès de la Commission de la population et du développement de l'ONU pour préparer la cinquante-troisième session, dont le thème était « *Population, sécurité alimentaire, nutrition et développement durable* », et a souligné la nécessité d'adopter des approches globales pour aborder les questions complexes et interdépendantes du développement durable concernant la sécurité alimentaire, la nutrition et la dynamique des populations, ce qui a donné lieu à un [rapport du Secrétaire général de l'ONU](#)⁴⁶.

47. Au cours des dernières années, les travaux de la FAO liés au Programme 2030 ont été recentrés et visent désormais à aider les pays à renforcer leur capacité à formuler des avis sur les politiques intégrées et assurer un suivi des progrès accomplis dans la réalisation des ODD. La FAO a été désignée comme l'institution de l'ONU garante de 21 **indicateurs** relatifs aux ODD et comme organisme contributeur pour cinq autres indicateurs en raison de ses contributions au Groupe d'experts interinstitutions sur les indicateurs des ODD.

48. Les principaux résultats du suivi des ODD sont notamment l'achèvement des travaux méthodologiques entrepris pour reclasser les cinq indicateurs de catégorie III restants, ce qui a permis au Groupe d'experts interinstitutions susmentionné de les valider en tant que normes internationales. Ce reclassement était vital, car il aide les pays à communiquer leurs données plus facilement et contribue à améliorer l'appui fourni au renforcement des capacités. En outre, la capacité des pays à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des ODD a été renforcée grâce à la fourniture d'un appui technique direct à 27 pays, à l'organisation de 12 ateliers régionaux de formation auxquels ont participé des statisticiens officiels d'environ 190 pays, à la diffusion de 15 cours de formation en ligne sur la plateforme de la FAO et diverses activités de sensibilisation. En conséquence, les taux de communication de rapports sur les indicateurs relatifs aux ODD sont passés de 32 pour cent en 2017 à 43 pour cent en 2019. La FAO a publié son premier rapport numérique sur le suivi des progrès des indicateurs des ODD liés à l'alimentation et à l'agriculture⁴⁷, qui montre que le monde n'est pas en voie de réaliser la majorité des objectifs des ODD liés à l'agriculture durable, à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

49. Afin de combler les énormes lacunes actuelles en matière de données et de capacités, la FAO a élaboré un programme complet de renforcement des capacités de suivi des ODD qui vise à aider les pays à harmoniser les indicateurs nationaux et mondiaux, à investir dans d'autres sources de données afin de réduire le coût de leur collecte, à renforcer la coordination institutionnelle entre les producteurs de données nationaux et à améliorer leur capacité à utiliser les indicateurs relatifs aux ODD dans les processus décisionnels. Au cours du dernier exercice biennal, 1 million d'USD ont été alloués à ce programme par le biais du Mécanisme multidonateurs flexible, ce qui n'est pas suffisant pour combler les lacunes constatées concernant les données utilisées pour le suivi des ODD. La mobilisation des ressources pour ce programme continuera donc d'être une priorité absolue aux fins d'accélérer la présentation des rapports sur les ODD en 2020-2021.

50. Suite à l'approbation définitive de l'indicateur 2.4.1 (proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable)⁴⁸ en octobre 2019 par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable⁴⁹, la FAO a commencé la première collecte de données spécifiques auprès des pays afin d'évaluer la disponibilité des données sur les variables socioéconomiques et environnementales pertinentes dans une série de 11 sous-indicateurs. Des informations sur les processus nationaux pertinents pour l'ODD 2.4.1 sont également collectées. Dans le même temps, la FAO contribue au renforcement des capacités concernant cet indicateur. Le Programme AgriSurvey et l'Initiative 50X2030⁵⁰ sont les principaux

⁴⁶ <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N20/013/65/PDF/N2001365.pdf?OpenElement>.

⁴⁷ <http://www.fao.org/sdg-progress-report/en/>.

⁴⁸ <http://www.fao.org/3/ca5157en/ca5157en.pdf>.

⁴⁹ <http://www.fao.org/3/ca7154en/ca7154en.pdf>.

⁵⁰ <http://www.fao.org/3/ca6785en/ca6785en.pdf>.

efforts entrepris par la FAO, en collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux, pour améliorer la disponibilité des données dans les pays au cours des prochaines années.

51. La FAO, en collaboration avec la Division de la statistique de l'Organisation des Nations Unies, a publié le «Système de comptabilité environnementale et économique pour l'agriculture, la sylviculture et la pêche» en mars 2020⁵¹. Ce système, qui contribue à la plateforme comptable globale du système, est un outil de référence approuvé par la Commission de statistique de l'ONU. Il sert à rassembler les statistiques sur l'économie et l'environnement qui viendront appuyer la comptabilité du capital naturel, l'évaluation des services écosystémiques, l'évaluation de la biodiversité ainsi que le suivi des ODD et l'établissement de rapports sur les progrès accomplis.

52. La FAO a continué à fournir un appui à l'élaboration de politiques intégrées et globales. En étroite coordination avec les organismes dont le siège est à Rome et les équipes de pays de l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation a aidé les pays à élaborer leur Examen national volontaire en fournissant des rapports complets sur les progrès accomplis au niveau national pour réaliser les objectifs de développement durable. La FAO a produit une série de documents d'orientation, notamment le document intitulé: «Transformer l'alimentation et l'agriculture pour réaliser les ODD⁵²», qui décrit 20 domaines d'action ainsi que les approches, les pratiques, les politiques et les outils qui relient plusieurs ODD et qui impliquent la participation de différents acteurs des secteurs public, privé et communautaire et la création de partenariats entre les parties prenantes.

53. La FAO a contribué au dialogue sur les politiques et encouragé la collaboration avec les parlementaires afin de renforcer la cohérence et d'accroître l'allocation de ressources adéquates pour réaliser l'ODD 2. Le Sommet parlementaire mondial contre la faim et la malnutrition, qui s'est tenu à Madrid les 29 et 30 octobre 2018 et a rassemblé plus de 200 parlementaires d'environ 80 pays, s'est engagé à stimuler l'adoption de lois, de politiques et de programmes visant à améliorer et à garantir un accès durable à une alimentation saine.

54. Pour améliorer la résilience des moyens d'existence agricoles face aux catastrophes, aux crises de la chaîne alimentaire et aux conflits, l'Organisation a contribué à prévenir et à réduire leur impact, à se préparer, à intervenir et à se relever face aux crises, en passant d'une approche réactive de gestion des catastrophes et des crises à une gestion plus préventive et proactive des nombreux risques qui permet aux ménages, aux communautés et aux gouvernements d'anticiper, d'absorber, de se relever et de s'adapter en s'appuyant sur une agriculture et des systèmes alimentaires plus résilients et durables. La FAO poursuit ses efforts pour mieux faire comprendre comment le secteur agricole est touché par les catastrophes et les crises, y compris les maladies animales et végétales et les ravageurs⁵³, afin d'aider les Membres à faire face aux effets des nombreuses catastrophes, crises et conflits sur leur agriculture et les moyens de subsistance agricoles.

55. Nutrition: pour aider les pays à donner suite à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2), la FAO a élaboré des documents de référence sur les approches de l'agriculture et des systèmes alimentaires tenant compte de la nutrition ainsi que des modules de formation en ligne pour renforcer la capacité de l'agriculture à avoir une incidence positive sur la nutrition. La FAO, en collaboration avec l'OMS, a publié le document intitulé: «*Strengthening nutrition action – A resource guide for countries based on the policy recommendations of the Second International Conference on Nutrition*» (2018), afin d'aider les pays à examiner la pertinence des 60 recommandations de mesures volontaires formulées par la CIN2 au regard des actions menées en matière de nutrition à l'échelle nationale. La FAO a progressé dans l'intégration de programmes tenant compte de la nutrition dans ses cadres de programmation par pays et dans l'élaboration de nouveaux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

<http://www.fao.org/documents/card/fr/c/ca5404en/>.

⁵² [Transformer l'alimentation et l'agriculture](#) FAO Rome 2018.

⁵³ <http://www.fao.org/emergencies/resources/documents/resources-detail/en/c/1106859/>.

56. La FAO, qui assure avec l'OMS le Secrétariat de la Décennie pour la nutrition, a continué de plaider pour le maintien de la nutrition dans les priorités des décideurs aux niveaux national et international. En juillet 2019, conjointement avec l'OMS, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'UNICEF, le PAM et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, la FAO s'est engagée à accélérer la mise en œuvre des mesures visant à éliminer la malnutrition chez les enfants et a mis au point un cadre commun et une feuille de route pour le lancement d'un Plan d'action mondial sur l'émaciation. Afin d'appuyer les efforts de sensibilisation à la transformation des systèmes alimentaires à l'échelle internationale, l'Assemblée générale a déclaré, à sa soixante-quatorzième session, que le 29 septembre serait la Journée internationale de sensibilisation au problème des pertes et du gaspillage de nourriture, et que 2021 serait l'Année internationale des fruits et légumes.

57. Sécurité sanitaire des aliments: sous le thème commun «L'avenir de la sécurité sanitaire des aliments – Mettre les connaissances en application pour les populations, les économies et l'environnement», deux manifestations ont été organisées: la première Conférence internationale FAO/OMS/UA sur la sécurité sanitaire des aliments, qui s'est tenue à Addis-Abeba (Éthiopie), les 12 et 13 février 2019⁵⁴, et le Forum international sur la sécurité sanitaire des aliments et le commerce, qui s'est tenu à l'OMC, à Genève (Suisse), les 23-24 avril 2019, avec le soutien de la FAO et de l'OMS. Les deux manifestations ont permis de souligner l'ampleur des défis à relever, de proposer des mesures fondées sur le savoir pour résoudre les problèmes liés à la sécurité sanitaire des aliments et d'insister sur le rôle crucial que l'investissement dans des systèmes efficaces de sécurité sanitaire des aliments, notamment dans la production de connaissances, les ressources humaines, les institutions et les infrastructures, peut jouer dans la réalisation des objectifs de sécurité sanitaire des aliments.

58. En 2018-2019, 95 pour cent (41) de ses 43 cibles associées aux indicateurs de produit ont été réalisées par la FAO et 5 pour cent (2) n'ont pas été atteints. Environ 79 pour cent des résultats concernant les produits ont été obtenus au niveau national ou régional. L'évaluation des résultantes dessine une tendance généralement positive qui montre que 16 des 22 indicateurs présentent une amélioration de la situation dans la majorité des pays entre 2015 et 2019, ce qui prouve que le travail et les efforts de la FAO ont apporté une contribution significative et mesurable à la création d'un environnement favorable nécessaire à la réalisation des objectifs stratégiques.

59. Pour mesurer les progrès accomplis au niveau de ses objectifs, l'Organisation a aligné son cadre de résultats sur les ODD, et les 38 indicateurs de résultats stratégiques basés sur les ODD utilisés pour mesurer les progrès accomplis au niveau des objectifs stratégiques de la FAO sont présentés dans le Rapport 2018-2019. Voir: <http://www.fao.org/pir>.

III. Faits nouveaux et tendances à l'échelle mondiale susceptibles d'influencer les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture

60. Les faits nouveaux et tendances suivants découlent des thèmes examinés à la vingt-septième session du Comité de l'agriculture et des processus internationaux en cours qui s'intéressent aux secteurs de l'agriculture et de l'alimentation. Il s'agit notamment de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la santé, de la sécurité sanitaire des aliments, de la gestion des ressources naturelles, de la biodiversité, des risques et des crises liés aux catastrophes et au climat, des menaces pesant sur la chaîne alimentaire et des conflits, ainsi que de la transformation globale vers des systèmes alimentaires plus résistants, inclusifs et durables.

61. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris sur le changement climatique continuent de déterminer le contexte dans lequel la FAO opère. D'autres faits nouveaux importants se sont produits dans les domaines de compétence de la FAO, notamment la proclamation de la Décennie de l'agriculture familiale (2019-2028), la Décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030), la Décennie d'action des Nations unies sur la

⁵⁴ <https://www.who.int/fr/food-safety/international-food-safety-conference>.

réalisation des objectifs, la Décennie des Nations unies pour l'agriculture familiale (2019-2028), le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), la prochaine Décennie des langues autochtones (2022-2032) et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières adopté en 2018. Les faits nouveaux qui se produisent ou qui se produiront dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB) auront également une incidence directe sur les travaux de la FAO au fur et à mesure que se déroulera le processus de définition du cadre de la biodiversité après 2020. Le Sommet sur la biodiversité, dont le thème sera l'action urgente sur la biodiversité pour le développement durable, sera convoqué en marge de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale de l'ONU les 22 et 23 septembre 2020.

62. Les tendances et les défis observés dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture et notés lors de la vingt-sixième session du Comité de l'agriculture en 2018 sont toujours valables, notamment la nécessité d'améliorer la productivité, la production et les chaînes de valeur alimentaires résilientes et durables, la sécurité alimentaire et la nutrition pour une population en augmentation, la science et la technologie, les innovations, l'interdépendance accrue des systèmes alimentaires, ainsi que la lutte contre l'appauvrissement de la biodiversité et la dégradation de l'environnement, le changement climatique et ses effets, notamment les phénomènes extrêmes et la variabilité du climat, la concurrence accrue pour les ressources naturelles, l'urbanisation rapide et ses conséquences sur les zones rurales et les systèmes alimentaires locaux, et le fait de veiller à ce que les groupes les plus marginalisés, tels que les femmes et les jeunes des zones rurales, ne soient pas laissés pour compte.

63. Ces évolutions mondiales, qui sous-tendent le Cadre stratégique de la FAO, comprennent les tendances et les spécificités régionales et sectorielles qui représentent les principaux problèmes de développement auxquels les pays et la communauté du développement sont confrontés et constituent la base de la mise à jour du cadre en question. Les conférences régionales, qui ont été reportées à une date ultérieure en 2020 en raison de la pandémie de Covid-19, permettront de faire une synthèse des principales tendances mondiales et régionales qui servira de base au nouveau Cadre stratégique de la FAO qui sera élaboré par le biais d'un processus consultatif au cours de la période 2020-2021⁵⁵.

64. La Covid-19 est une menace pour la santé des personnes, les économies et la sécurité alimentaire au niveau mondial. Des mesures urgentes restent nécessaires pour stabiliser et protéger le fonctionnement continu des chaînes d'approvisionnement alimentaire au niveau mondial, les moyens de subsistance des travailleurs et la santé des habitants de la planète. Les incidences urgentes et immédiates de la Covid-19 ont éclipsé de nombreuses autres tendances existantes qui continuent néanmoins de présenter un grand intérêt pour les travaux de la FAO et pour l'alimentation et l'agriculture en général. Dans de nombreux cas, l'incidence de la pandémie COVID-19 a accéléré la progression de ces tendances et/ou aggravé leurs effets négatifs

65. Dans ce contexte, la FAO a lancé un exercice de prospective stratégique en 2020 qui s'appuiera sur les précédents exercices comparables tels qu'ils sont résumés dans les rapports de la FAO intitulés: «*L'avenir de l'alimentation et de l'agriculture: tendances et défis*⁵⁶», qui ont également fourni la structure conceptuelle du Plan à moyen terme 2018-2021 de l'Organisation⁵⁷ et du document «*L'avenir de l'alimentation et de l'agriculture - Parcours alternatifs d'ici à 2050*⁵⁸».

66. Les conclusions préliminaires de l'exercice de prospective stratégique de l'Organisation, qui sont fondées sur les contributions des fonctionnaires désignés provenant de toutes les divisions de la FAO et des bureaux décentralisés, font ressortir des facteurs interdépendants déjà identifiés et récemment apparus ainsi que des tendances connexes, notamment l'apparition d'épidémies et de pandémies telles que la Covid-19. Les principaux facteurs déterminants et les tendances connexes recensés sont mis en évidence ci-dessous:

⁵⁵ <http://www.fao.org/3/nc850en/nc850en.pdf>.

⁵⁶ <http://www.fao.org/3/a-i6583e.pdf>.

⁵⁷ <http://www.fao.org/pwb/home/en/>.

⁵⁸ <http://www.fao.org/3/I8429EN/i8429en.pdf>.

a) Les facteurs (déterminants) systémiques:

1. *L'accroissement de la population et l'urbanisation* devraient augmenter et modifier la demande de denrées alimentaires. L'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud sont particulièrement concernées par ces changements, dont les conséquences pour les systèmes alimentaires et agricoles sont interdépendantes du fait que la croissance démographique, l'urbanisation et la demande alimentaire sont étroitement liées.
2. *La croissance économique, la transformation structurelle et la stabilité macroéconomique* ne donnent pas toujours les résultats escomptés en matière de transformation économique inclusive des sociétés. Dans certains pays africains, les personnes qui quittent les zones rurales ne parviennent pas à trouver un emploi décent rémunéré dans les zones urbaines.
3. *Les interdépendances entre les pays* relient les systèmes alimentaires et agricoles à l'échelle mondiale, mais les PFRDV, les PEID et les pays sans littoral dépendent fortement des importations pour leurs besoins alimentaires. D'autres pays dépendent de quelques produits d'exportation pour importer des technologies, de l'énergie, des services financiers ou des équipements de soins de santé, tandis que les flux financiers illicites détournent des ressources des pays à faible revenu vers les pays à revenu élevé⁵⁹.
4. *La production, le contrôle, l'utilisation et la propriété de mégadonnées* permettent de prendre des décisions novatrices en temps réel, y compris dans le domaine de l'agriculture. Cependant, les pays dépendent de plus en plus de quelques sociétés oligopolistiques qui utilisent des plateformes de mégadonnées pour accumuler à l'échelle mondiale d'énormes quantités d'informations sur la production et la consommation⁶⁰.
5. *L'instabilité géopolitique et l'augmentation du nombre de conflits*, y compris ceux qui sont liés aux ressources et à l'énergie, font partie des principaux facteurs d'insécurité alimentaire et de malnutrition car ils perturbent l'accès à la nourriture et aux services de base et sapent les systèmes de protection sociale. En outre, les dépenses militaires représentent souvent une part importante des budgets publics.
6. *Les incertitudes*. Tous les facteurs qui influent sur les systèmes alimentaires et agricoles sont sujets à des incertitudes qui se concrétisent dans des phénomènes soudains, notamment le foyer épidémique de Covid-19. Les incertitudes, y compris les «inconnues» et leurs incidences sur les systèmes alimentaires et agricoles, sont par définition difficiles à prévoir et à mesurer, mais un bon état de préparation peut réduire leurs conséquences.

b) Les facteurs qui ont une incidence directe sur l'accès à la nourriture et les moyens de subsistance:

7. *La pauvreté rurale et urbaine*. Une forte proportion de la population rurale vit dans la pauvreté ou l'extrême pauvreté. Les salaires agricoles sont plus bas que dans les autres secteurs mais la pandémie de Covid-19 a entraîné une réduction des revenus aussi bien dans les zones urbaines que rurales. Dans l'ensemble, le nombre de personnes souffrant d'insécurité alimentaire augmente, la malnutrition est répandue et les personnes les plus vulnérables courent des risques importants de tomber dans la pauvreté⁶¹.
8. *Les inégalités*. Les sociétés se caractérisent par une forte inégalité des revenus, des disparités dans les possibilités d'emploi, d'accès aux biens et aux services de base, et une charge fiscale inéquitable. Ce sont les femmes et les groupes autochtones qui en souffrent le plus. L'épidémie de Covid-19 aggrave les inégalités, en raison, notamment, des risques accrus d'exposition des plus vulnérables, des pertes d'emploi et d'un accès déséquilibré aux services de santé.

⁵⁹ Voir l'ODD 16 et la cible correspondante de l'ODD 16.4.

⁶⁰ ONU, 2020. Population, sécurité alimentaire, nutrition et développement durable. CPD. [Rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies](#). ONU, 2019. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations unies pour la coordination (CCS), Rapport [publié le 29 mai 2019](#).

⁶¹ FAO et al. 2020. [L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition](#) dans le monde, 2020.

9. *Les prix des produits agricoles et des denrées alimentaires* sont nettement plus élevés aujourd'hui qu'il y a vingt ans⁶² même s'ils ne tiennent pas compte de l'ensemble des coûts sociaux et environnementaux de l'alimentation. Les régimes alimentaires qui sont bon marché mais mauvais pour la santé ne sont plus la solution. Cependant, les revenus sont souvent trop faibles pour que les pauvres puissent accéder à une alimentation saine et durable. Des compromis sont donc à trouver.

c) *Les facteurs qui ont une incidence directe sur les processus de production et de distribution des produits agricoles et des denrées alimentaires:*

10. *Les technologies qui sont actuellement* appliquées dans les systèmes agricoles et alimentaires sont inefficaces car elles dégradent les ressources naturelles. Les progrès techniques, notamment en ce qui concerne les technologies «systémiques» (par exemple, l'agroécologie, la conservation, l'agriculture biologique, les systèmes alimentaires autochtones, etc.), la numérisation, les biotechnologies et d'autres approches novatrices, ouvrent des perspectives. Des études sont en cours sur leur développement, leurs limites et leurs inconvénients éventuels.

11. *Les investissements publics dans les systèmes agricoles et alimentaires* sont détournés de l'agriculture. Dans de nombreux cas, les priorités fixées par les gouvernements, notamment ceux des pays à faible revenu, des PFRDV, des PEIDS et des pays sans littoral, ne sont pas mises en œuvre faute d'investissements publics suffisants.

12. *L'intensité capitaliste/informationnelle des processus de production* augmente en raison de la mécanisation et de la numérisation de la production, y compris dans l'alimentation et l'agriculture. Cette évolution soulève des inquiétudes, d'autant que la création d'emplois peut faire l'objet de compromis, tant dans les zones rurales qu'urbaines. La non-crédation d'emplois peut accroître la pauvreté de manière significative.

13. *La concentration des marchés des intrants et des extrants agricoles et alimentaires* représente un défi pour la résilience et l'équité des systèmes alimentaires et agricoles. En effet, quelques entreprises contrôlent les semences, les produits chimiques, les produits pharmaceutiques, les machines, les engrais, les ressources génétiques des animaux d'élevage, la transformation des aliments et le commerce des marchandises.

d) *Les facteurs déterminants concernant les systèmes environnementaux:*

14. *La rareté et la dégradation des ressources naturelles.* La terre, l'eau, la biodiversité se dégradent progressivement. La rareté de l'eau, la dégradation des terres, la déforestation à grande échelle, la surexploitation des ressources marines et des pâturages, la pollution à tous les niveaux suscitent de graves préoccupations.

15. *Les épidémies et les pandémies*, dont celle de la Covid-19, pourraient s'intensifier à l'avenir en raison de la progression des ravageurs et des maladies transfrontières des végétaux, de l'empiétement des terres agricoles sur les espaces sauvages, de la résistance aux antimicrobiens et de l'augmentation de la production et de la consommation de produits d'origine animale.

16. *Les effets du changement climatique dus aux émissions de gaz à effet de serre produites par les activités agricoles et industrielles* se font déjà ressentir sur les systèmes alimentaires et les ressources naturelles et devraient aggraver la faim et la pauvreté dans les zones rurales. Toutefois, à l'échelle mondiale, les modèles de développement actuels reposent toujours sur les combustibles fossiles et d'énormes émissions de gaz à effet de serre. Il est possible, dans le modèle de développement actuel, de trouver des compromis entre la croissance et les émissions.

17. *L'«économie bleue»*, c'est-à-dire le développement des activités économiques liées aux océans, se développe à l'échelle mondiale. De grands projets autour du pétrole/gaz et du transport maritime/ports pourraient avoir un impact négatif sur la biodiversité des océans, les pêches et, par conséquent, tous les systèmes alimentaires. La recherche de compromis passe par des politiques rigoureusement étayées.

⁶² FAO, 2020. Indice des prix alimentaires de la FAO en termes nominaux et réels. [Site web](#) de la FAO, consulté le 22 juillet 2020.

67. L'évolution future de ces tendances représente un défi pour la viabilité des systèmes alimentaires et agricoles dans leur ensemble et rend plus difficile la réalisation des ODD et du Programme 2030. Elle offre également des possibilités de transformation des systèmes alimentaires et agricoles, notamment en sensibilisant davantage les consommateurs aux conséquences sociales et environnementales de la consommation de certains aliments, en faisant mieux connaître les bénéfices d'une alimentation nutritive et saine, en encourageant l'usage des nouvelles technologies, en insistant sur la réduction des inégalités et sur la nécessité de renforcer les institutions et la gouvernance à tous les niveaux. Ces défis et les principaux processus de développement transformateur mis en évidence par l'exercice de prospective seront analysés plus en détail avec la contribution des divisions techniques afin d'éclairer l'élaboration du prochain cadre stratégique. En outre, les conclusions de l'exercice de prospective stratégique de l'Organisation seront regroupées dans un rapport phare de la série «*L'avenir de l'alimentation et de l'agriculture*»⁶³, qui analysera les tendances et les défis à moyen et à long terme auxquels le monde est et devrait être confronté dans des domaines d'une importance capitale pour la vision et le mandat de la FAO.

68. Ces principales tendances continueront d'être influencées par les conséquences de la pandémie de Covid-19 auxquelles la FAO essaie d'apporter une riposte dans son Programme global d'intervention et de relèvement face à la Covid-19⁶⁴. Le choc économique causé par la pandémie elle-même et les dommages collatéraux dus au confinement et à la contraction de l'économie mettent particulièrement en danger les chaînes d'approvisionnement alimentaire dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Conformément à l'approche de l'Organisation des Nations unies visant à «reconstruire en mieux», le Programme consiste à atténuer les effets immédiats de la pandémie tout en renforçant la résilience à long terme des systèmes alimentaires et des moyens de subsistance⁶⁵. Les interventions se concentrent sur: i) le suivi et le partage d'informations pertinentes sur les mesures adoptées par les pays grâce à l'outil d'analyse des décisions politiques alimentaires et agricoles de la FAO ⁶⁶ et des recommandations politiques au moyen de notes d'information spécifiques liées à la Covid-19⁶⁷; ii) l'aide aux pays à revenu faible afin d'anticiper et d'atténuer les effets de la pandémie sur la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance, en particulier sur les femmes et les groupes les plus vulnérables et les plus à risque; iii) la contribution à l'atténuation de l'incidence de la Covid-19 sur le commerce et les marchés alimentaires mondiaux; et iv) l'appui à l'évaluation des risques, à la surveillance et au renforcement des capacités afin de faciliter la détection précoce des situations d'urgence et de contenir la propagation des maladies..

IV. Domaines d'action prioritaires de la FAO dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture en 2020-2021 et au-delà

69. Les domaines d'action prioritaires de la FAO dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture découlent de l'analyse des tendances et des faits nouveaux décrits à la section III et contribuent à la réalisation des objectifs stratégiques de l'Organisation, qui sont essentiels à la réalisation des ODD. La FAO traite ces priorités en exerçant ses fonctions essentielles, qui sont notamment l'établissement de normes et de standards, la collecte et la gestion de données et d'informations, le dialogue sur les politiques, le renforcement des capacités, l'exploitation des savoirs et des technologies, les partenariats, ainsi que la sensibilisation et la communication.

70. La nature transformatrice du Programme 2030, sa complexité et la nécessité d'adopter des approches plus intégrées, globales, intersectorielles et systémiques imposent d'utiliser de nouveaux outils et de nouveaux mécanismes de gouvernance qui auront des conséquences profondes sur la façon dont les pays planifient, mettent en œuvre et surveillent leurs programmes d'alimentation et d'agriculture, de sécurité alimentaire et de nutrition. Le Programme a mieux fait comprendre le rôle clé que la transformation des systèmes alimentaires peut jouer en tant que point d'entrée pour

⁶³ <http://www.fao.org/publications/fofa/en/>.

⁶⁴ <http://www.fao.org/news/story/en/item/1297986/icode/>.

⁶⁵ <http://www.fao.org/partnerships/resource-partners/covid-19/en/>.

⁶⁶ <http://www.fao.org/in-action/fapda/fapda-home/en/>.

⁶⁷ <http://www.fao.org/2019-ncov/resources/policy-briefs-test/en/>.

accélérer les progrès vers la réalisation des ODD⁶⁸. Mais reconnaître l'interdépendance des ODD et promouvoir les engagements internationaux en vue de réaliser le Programme 2030 ne suffit pas. Il faut également que les pays atteignent ces objectifs tout en créant, notamment, une croissance inclusive et des possibilités d'emploi décent équitables nécessaires pour éradiquer la pauvreté, s'attaquer aux inégalités socioéconomiques, préserver la biodiversité et l'environnement des ressources naturelles, et atténuer les pressions croissantes du changement climatique.

71. Les questions transversales présentées dans le PMT et le PTB, notamment le changement climatique, l'égalité des sexes, la nutrition et la gouvernance sont bien prises en compte dans l'ensemble des travaux de la FAO, qui continue de renforcer l'intégration de ces domaines dans ses programmes. L'Organisation aide les pays à résorber la disparité entre les sexes qui persiste dans l'accès aux ressources de production, aux services et aux débouchés économiques afin de libérer le monde de la faim et de la malnutrition. Le Programme 2030 appelle à prêter encore davantage d'attention aux questions d'égalité entre les sexes. La nutrition est actuellement intégrée dans l'agriculture qui tient compte des enjeux nutritionnels et une nouvelle vision et stratégie concernant les travaux de la FAO sur la nutrition a été élaborée et sera examinée par le Comité⁶⁹.

72. La FAO continue de mettre en œuvre sa stratégie relative au changement climatique⁷⁰ et de travailler sur l'urgence et la résilience en répondant aux besoins les plus immédiats des pays touchés par des catastrophes, des crises et des conflits, y compris les crises prolongées, ainsi qu'en s'attaquant aux causes profondes des vulnérabilités et des risques qui menacent leurs systèmes agricoles et alimentaires. La FAO, ainsi que 13 organismes de l'Organisation des Nations Unies, ont contribué à l'élaboration d'orientations communes sur la résilience⁷¹.

73. Les données, les informations et les statistiques sont intégrées dans les programmes de la FAO, en vue notamment de rendre les pays mieux à même de formuler des politiques fondées sur les éléments concrets et d'en contrôler l'impact. Il faut, pour assurer le suivi et l'établissement de rapports sur l'insécurité alimentaire et la malnutrition, les changements climatiques, ainsi que sur l'agriculture et le développement rural, pouvoir disposer de données fiables et actualisées qui soient systématiquement ventilées par sexe, âge et autres variables socioéconomiques clefs.

74. La numérisation jouera un rôle de plus en plus important dans la réalisation des objectifs de développement durable. Les technologies numériques peuvent rendre l'agriculture plus productive et durable et aider à relever les défis de la sécurité alimentaire pour tous, de l'amélioration des moyens de subsistance ruraux et de la gestion durable des ressources naturelles. Les possibilités offertes par ces technologies sont vastes et profondément transformatrices mais elles posent également des risques sous-jacents.

75. À la demande de la Conférence des ministres de l'agriculture de Berlin en 2020, organisée dans le cadre du Forum mondial de l'alimentation et de l'agriculture, le Conseil de la FAO, à sa cent soixante-quatrième session (juillet 2020), a approuvé le document proposant à l'Organisation d'accueillir la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques et a demandé que son mandat soit examiné par ses soins ainsi que par le Comité de l'agriculture, le Comité des pêches, le Comité des forêts et le Comité du Programme⁷². Cette initiative volontaire formera un forum multipartite comprenant des Membres, des organisations d'agriculteurs, le secteur privé, la société civile ainsi que des organisations détentrices de savoirs, et visera à définir et examiner les avantages et les risques potentiels des applications de la technologie numérique sur l'alimentation et l'agriculture. Il sera essentiel de fournir un appui aux décideurs politiques en leur proposant des

⁶⁸ Rapport mondial sur le développement durable. 2019. Le futur, c'est maintenant: la science au service du développement durable.

https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/24797GSDR_report_2019.pdf

⁶⁹ Projet de Stratégie et vision relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition (COAG/2020/23).

⁷⁰ <http://www.fao.org/3/a-i7175e.pdf>.

⁷¹ 2020 Draft UN Common Guidance on Resilience (sur le point d'être achevé).

⁷² Rapport du Conseil CL 164/Rep (par. 21 k) <http://www.fao.org/3/nb990en/nb990en.pdf>.

recommandations fondées sur des données factuelles et des pratiques optimales afin de promouvoir la numérisation des secteurs de l'alimentation et de l'agriculture et de relever les défis techniques, sociaux et éthiques auxquels ils sont confrontés dans le contexte des technologies numériques.

76. Dans ce cadre général, les documents de travail prévus pour la vingt-septième session du Comité de l'agriculture abordent diverses questions et priorités naissantes en mettant particulièrement l'accent sur le thème de la session, qui est l'élevage durable pour la réalisation des ODD, et sur l'incidence de la pandémie de Covid-19 sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Plusieurs points de l'ordre du jour de cette session examinent les principales tendances et difficultés et apportent une contribution de fond aux domaines d'action prioritaires à prendre en compte par le Comité, tels que l'évaluation et l'amélioration de la contribution de l'élevage à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à une alimentation saine, l'amélioration de la productivité des petits éleveurs, le développement des connaissances et des outils pour orienter les politiques et les investissements des pays en matière d'élevage, l'élaboration de solutions pour réduire les effets négatifs de l'élevage sur l'environnement et l'intégration du pastoralisme et des parcours dans les travaux de la FAO. On note, en particulier, qu'une proposition de création d'un sous-comité de l'élevage a été présentée, conformément à ce que le Comité de l'agriculture avait demandé à sa vingt-sixième session, et acceptée par le Conseil à sa cent soixante-quatrième session. S'il est approuvé, ce sous-comité assurera le suivi de ces questions et d'autres questions liées à l'élevage et aux domaines de travail prioritaires et en rendra compte au Comité.

77. Les domaines d'action prioritaires de la FAO peuvent être résumés en quatre thèmes fondamentaux qui sont étroitement interdépendants et qui seront examinés par le Comité de l'agriculture à sa vingt-septième session: a) la mise en place de systèmes alimentaires viables englobant une alimentation et une agriculture durables et mettant l'accent sur l'élevage durable, le Programme alimentaire urbain, la stratégie actualisée de la FAO en matière de sécurité sanitaire des aliments, la stratégie et la vision de l'Organisation pour ses activités en matière de nutrition, la prise en compte des pertes et du gaspillage alimentaires et d'autres domaines clés, ainsi que l'amélioration de l'accès à l'innovation des petits exploitants et agriculteurs familiaux; b) le climat et les ressources naturelles (biodiversité, terre et eau) et la gestion des nombreux risques de crise et des défis environnementaux: la réduction et la gestion des risques de catastrophes, le changement climatique et les ressources naturelle; c) la lutte contre les ravageurs et les organismes nuisibles pour la santé végétale, animale et humaine grâce à l'approche «Une seule santé», en particulier l'incidence de la pandémie de Covid-19 sur l'alimentation et l'agriculture, les criquets et la menace des zoonoses; et d) la revitalisation des zones rurales pour les jeunes.

A. Mettre en place des systèmes alimentaires durables et résistants pour assurer la sécurité alimentaire et la nutrition de tous⁷³

78. Les systèmes alimentaires englobent l'ensemble des acteurs et leurs activités interdépendantes qui apportent une valeur ajoutée dans les secteurs de la production, du regroupement, de la transformation, de la distribution, de la consommation et de l'élimination des produits alimentaires issus de l'agriculture, de l'élevage, des forêts ou des pêches, ainsi que certains segments de l'environnement économique, sociétal et naturel dans lequel ils s'inscrivent⁷⁴. Un système alimentaire est résilient s'il peut anticiper, prévenir, s'adapter, absorber et se transformer face aux chocs et aux tensions, et il est durable s'il peut assurer la sécurité alimentaire et la nutrition de manière à ne pas compromettre les bases économiques, sociales et environnementales nécessaires à la sécurité alimentaire et à la nutrition des générations futures.

79. La complexité des systèmes alimentaires et les compromis ardues auxquels les pays sont confrontés au cours du processus de transformation créent des difficultés considérables. La FAO est bien placée pour prêter un appui aux processus de transformation des systèmes alimentaires du fait de

⁷³ Vingt-septième session du Comité de l'agriculture, points 1.1, 1.3, 1.4, 1.6, 1.7, 1.8, 1.9, 1.11 de l'ordre du jour.

⁷⁴ FAO. 2018 Sustainable food systems: concept and framework. www.fao.org/3/ca2079en/CA2079EN.pdf.

son autorité et de son statut d'organisation intergouvernementale, et parce qu'elle est reconnue comme un honnête courtier et une source sans pareil d'informations sur tous les aspects des systèmes alimentaires. Grâce à ses fonctions essentielles, la FAO peut assurer la cohérence de l'action aux niveaux local, national et mondial de la gouvernance du système alimentaire et entre ces niveaux. Le Conseil, à sa cent soixante-quatrième session, a approuvé la création d'une nouvelle division des systèmes alimentaires et de la sécurité sanitaire des aliments afin d'assurer la direction stratégique de l'appui apporté par l'Organisation aux Membres dans la mise au point de systèmes alimentaires plus durables. Travaillant en étroite coordination avec d'autres unités techniques et des bureaux décentralisés, la Division sera chargée d'intégrer les analyses scientifiques et économiques de la FAO afin de fournir de meilleures orientations politiques et des investissements ciblés dans les systèmes alimentaires.

80. L'Organisation est de plus en plus invitée à mieux intégrer son appui de longue date au développement des systèmes agricoles et alimentaires. La FAO joue un rôle de premier plan dans la définition des approches de la transformation des systèmes alimentaires et plaide, au plus haut niveau, pour qu'une plus grande attention soit accordée à la manière dont les interventions dans les systèmes alimentaires sont conçues et mises en œuvre. Les nouvelles stratégies et initiatives de la FAO s'inspirent de plus en plus du nouveau modèle de transformation vers des systèmes alimentaires plus durables et y contribuent, notamment par le renforcement du commerce et de l'agro-industrie, l'augmentation des niveaux et de la qualité des investissements, le développement des systèmes alimentaires urbains, l'emploi des jeunes grâce au développement de chaînes de valeur durables, la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires et l'utilisation d'une approche «Une seule santé» pour lutter contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux ainsi que la menace croissante que représente la résistance aux antimicrobiens.

81. Une alimentation saine et une nutrition améliorée restent les principales priorités de la FAO, qui soutient les systèmes alimentaires pour renforcer les capacités locales, nationales et régionales. L'Organisation a publié une note d'information sur le concept et le cadre des systèmes alimentaires durables et a élaboré une vision et une stratégie pour ses travaux sur la sécurité alimentaire et la nutrition. L'approche vise à ne laisser personne de côté en mettant l'accent sur l'autonomisation des femmes et des jeunes ruraux. En outre, la FAO promeut les systèmes alimentaires autochtones et lance la Plateforme mondiale sur les systèmes alimentaires autochtones, qui sera une plateforme rassemblant des universités, des centres de recherche, des organisations autochtones et d'autres acteurs intéressés qui s'emploient à améliorer les enseignements tirés de la préservation et de la promotion des systèmes alimentaires des peuples autochtones dans les débats sur les politiques.

82. Le Sommet sur les systèmes alimentaires qui sera convoqué par le Secrétaire général de l'ONU en 2021 offre une occasion majeure à la FAO de présenter ses activités, d'accroître la visibilité de son rôle de chef de file, et de le concrétiser, en vue d'atteindre l'objectif primordial du Sommet, qui est d'aider les parties prenantes à mieux comprendre et gérer les choix complexes qui affectent l'avenir des systèmes alimentaires. La FAO participe activement à la conception d'un processus inclusif visant à préparer concrètement le Sommet et qui pourra s'appuyer sur des données fiables et indépendantes pour analyser les défis complexes liés, ou interdépendants, qui doivent être abordés si l'on veut parvenir à des systèmes alimentaires plus durables. Le Secrétaire général a mis en place une structure de gouvernance, y compris un Secrétariat du Sommet, dont le service technique sera hébergé à la FAO, afin d'aider l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sommet sur les systèmes alimentaires, qui assurera la direction, l'orientation et la direction stratégique de cette manifestation.

83. La FAO poursuivra ses travaux dans le cadre du Réseau mondial contre les crises alimentaires, qui est une alliance d'acteurs de l'aide humanitaire, du développement et de la paix unis par la volonté de s'attaquer aux causes profondes des crises alimentaires et de promouvoir des solutions durables grâce à l'échange d'analyses et de connaissances, au renforcement de la

coordination des interventions fondées sur des données factuelles et aux efforts collectifs déployés dans le cadre du lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix⁷⁵.

B. Faire face aux nombreux risques de crise et aux défis environnementaux : réduction et gestion des risques de catastrophes, changement climatique et ressources naturelles⁷⁶

a) Intégrer la réduction et la gestion des risques de catastrophes, ainsi que le changement climatique, dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation

84. Les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture sont essentiels au développement humain et doivent donc être au cœur l'action à mener à l'échelle mondiale face au changement climatique. Les systèmes alimentaires et agricoles sont particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique et de ses phénomènes extrêmes et à évolution lente. Certes, ils sont des sources considérables d'émissions de gaz à effet de serre mais ils offrent en même temps des solutions importantes pour le climat en stockant le carbone dans le sol et dans les arbres par exemple, et jouent un rôle positif dans la résilience de ces systèmes, en raison notamment des avantages connexes que fournissent l'atténuation et l'adaptation. La stratégie de la FAO en matière de changement climatique tient compte des vulnérabilités et des besoins spécifiques des femmes et des hommes, ainsi que des opportunités et des capacités en matière de changement climatique, car très souvent les femmes sont plus exposées aux risques qui en découlent que les hommes. L'Organisation contribue aux plans d'action en faveur de l'égalité des sexes prévus dans les accords multilatéraux sur l'environnement (Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, et Convention sur la diversité biologique) et les mécanismes financiers (Fonds pour l'environnement mondial et Fonds vert pour le climat). En facilitant la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, de l'Accord de Paris, de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la FAO continuera d'aider les pays à réaliser leurs objectifs en matière de réduction des risques de catastrophe, de lutte contre les effets climatiques, de dégradation des terres et de désertification. L'approche de l'agriculture intelligente face au climat contribue à l'adaptation des pratiques agroécologiques au contexte socioéconomique et prend en compte les contraintes spécifiques des femmes.

85. La FAO a présenté le rapport sur la mise en œuvre de la stratégie relative au changement climatique dans le cadre du Rapport sur l'exécution du Programme 2018-2019. Bien qu'une refonte complète de la stratégie, de son cadre d'action et de résultats ne soit pas prévue pour l'exercice en cours, ses indicateurs et son plan d'action seront mis à jour pour être cohérents et conformes au futur cadre stratégique, ainsi qu'aux recommandations de l'évaluation en cours de la contribution de la FAO à l'ODD 13, qui évalue également la stratégie et les activités de l'Organisation.

86. L'agroécologie constituera une approche importante qui permettra de contribuer à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets, de renforcer la résilience grâce à une capacité d'adaptation accrue et à une vulnérabilité réduite des agroécosystèmes, d'améliorer la santé des sols, la biodiversité et la diversité globale, notamment en intégrant différentes races, variétés et espèces dans les systèmes tout en maintenant la productivité et la stabilité des rendements. L'atténuation présente également des avantages connexes principalement liés à l'augmentation de la matière organique du sol et à la réduction du besoin d'utiliser des engrais synthétiques.

⁷⁵ <http://www.fightfoodcrises.net/>.

⁷⁶ Vingt-septième session du Comité de l'agriculture, points 2.1, 2.2, 2.3 de l'ordre du jour.

b. Intégrer la biodiversité dans les secteurs agricole et alimentaire

87. Le Conseil a adopté en 2019 la Stratégie sur l'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles⁷⁷. Le projet de plan d'action pour sa mise en œuvre est présenté au Comité⁷⁸ pour examen, comme l'a demandé le Conseil à sa cent soixante-quatrième session⁷⁹. Les secteurs agricoles sont de grands utilisateurs de la biodiversité mais ils peuvent également contribuer à sa protection. L'agriculture durable est la réponse aux tendances négatives qui conduisent à l'appauvrissement de la biodiversité, aux écosystèmes endommagés, à la déforestation et à la dégradation générale de nos ressources naturelles. Si les écosystèmes terrestres, d'eau douce et marins sont gérés de manière durable, les secteurs agricoles peuvent dès lors contribuer à la fourniture de services écosystémiques. Il s'agit notamment du maintien de la quantité et de la qualité de l'eau, du cycle des nutriments, de la formation et de la réhabilitation des sols, de la lutte contre l'érosion, de la séquestration du carbone, de l'amélioration de la résilience des écosystèmes, de la fourniture d'habitats aux espèces sauvages et aux ennemis naturels, de la lutte biologique contre les ravageurs, de la pollinisation et de la réduction des risques liés aux pesticides. En soutenant la mise en œuvre du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020, y compris l'Initiative internationale sur les pollinisateurs, la FAO aide les pays à réaliser les objectifs liés à la biodiversité, aux systèmes de production résilients et au Programme 2030 pour le développement.

88. La gestion durable des sols est au cœur de plusieurs programmes mondiaux et cadres politiques internationaux, et la biodiversité des sols et les services écosystémiques seront un élément clé du succès de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes. La FAO dirige la mise en œuvre de l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité des sols dans le cadre du Partenariat mondial sur les sols. Dans sa décision 14/30, la Conférence des Parties a invité la FAO à envisager l'élaboration d'un rapport sur l'état des connaissances sur la biodiversité des sols, y compris l'état actuel, les défis et les potentialités. Le secrétariat du Partenariat mondial sur les sols, en collaboration avec les membres du Groupe technique intergouvernemental sur les sols, a élaboré un rapport sur «L'État des connaissances sur la biodiversité des sols, les défis et les potentialités» qui sera lancé à l'occasion de la Journée mondiale des sols 2020. La Conférence des Parties a également demandé un examen de la mise en œuvre de l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité des sols. La FAO et le Partenariat sur les sols ont aidé le Secrétariat de la CDB à examiner l'Initiative et à élaborer un nouveau plan d'action et des stratégies visant à améliorer sa mise en œuvre.

C. Faire face aux nouvelles menaces pour la santé végétale, animale et humaine⁸⁰

89. L'apparition et la propagation de parasites et de maladies transfrontières des animaux et des plantes ainsi que les menaces pour la sécurité alimentaire ont augmenté de façon spectaculaire ces dernières années. La mondialisation, l'urbanisation, l'évolution des écosystèmes, l'intensification de l'agriculture et des échanges, ainsi que le changement climatique, sont autant de facteurs qui ont joué un rôle. Le changement climatique et les activités humaines ont modifié les écosystèmes, appauvri la biodiversité et créé de nouvelles niches où les parasites peuvent prospérer. Parallèlement, les voyages et les échanges internationaux ont triplé en volume au cours de la dernière décennie et peuvent rapidement propager des ravageurs et des maladies dans le monde entier, causant de graves dommages aux plantes autochtones et à l'environnement. Ces menaces ont la capacité de se propager rapidement sur de vastes zones géographiques et d'atteindre des proportions épidémiques ayant des effets dévastateurs non seulement sur les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et la nutrition des populations, mais aussi sur la santé publique, en particulier lorsque ces maladies et ces ravageurs affectent les êtres humains. Le renforcement des capacités des pays et des régions à faire face à ces menaces de manière plus efficace est une priorité absolue de la FAO qui est prise en compte dans ses

⁷⁷ <http://www.fao.org/3/ca7722en/ca7722en.pdf>.

⁷⁸ Mise en œuvre de la stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles (COAG/2020/16).

⁷⁹ CL 164/REP, paragraphe 18 1).

⁸⁰ Vingt-septième session du Comité de l'agriculture, points 1.2, 1.5 de l'ordre du jour.

programmes, notamment le système de prévention des crises (EMPRES), le cadre de gestion des crises de la chaîne alimentaire, la CIPV et d'autres initiatives et programmes importants.

90. La FAO continuera à contribuer à l'élimination progressive des maladies animales transfrontières à fort impact en apportant une assistance technique et politique aux Membres pour l'élaboration de plans nationaux de lutte et d'élimination progressives de ces maladies, notamment la fièvre aphteuse et la peste porcine, en s'appuyant sur le Cadre mondial pour le contrôle progressif des maladies animales transfrontières et en facilitant ainsi le développement durable du secteur de l'élevage et des petits ruminants. La FAO collaborera avec ses partenaires nationaux pour élaborer des cadres juridiques et politiques, renforcer les capacités nationales de surveillance et de diagnostic et appuyer les interventions d'urgence et la préparation aux situations critiques afin de renforcer la résilience des systèmes alimentaires aux crises.

91. Dans le cadre des mesures de lutte contre la peste porcine africaine relevant du Cadre mondial pour la maîtrise progressive des maladies animales transfrontières (2020-2025), la FAO soutiendra les mécanismes nationaux et régionaux visant à améliorer la capacité des pays à lutter contre cette maladie, à améliorer la coordination et la coopération des principales parties prenantes des secteurs privé et public, et à réduire les conséquences de cette zoonose. Elle vise en particulier à lutter contre la propagation de la peste porcine africaine en Asie, qui a des effets dévastateurs sur les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et la nutrition.

92. Le changement climatique et la mondialisation ont élargi la portée géographique de plusieurs maladies animales transfrontières à transmission vectorielle, dont l'exemple le plus récent est la dermatose nodulaire contagieuse qui se propage vers le nord et l'est à partir de sa niche historique en Afrique, en Europe et qui s'est introduit très récemment en Asie. La FAO collaborera avec les pays et les organisations régionales pour évaluer le risque de propagation des maladies à transmission vectorielle, renforcer les capacités de détection et de confinement précoces et appuyer la planification d'urgence afin de réduire au minimum l'impact sur la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance. Les travaux réalisés par la FAO à l'interface de la santé animale et du changement climatique seront axés sur le renforcement et l'expansion des plateformes, infrastructures et outils nationaux et mondiaux pour mieux faire face aux urgences liées à la santé animale déclenchées par le changement climatique ainsi qu'à s'y préparer et y répondre. Ces travaux seront enrichis par des études visant à améliorer la capacité à prévoir les futures menaces pour la santé animale causées ou aggravées par l'évolution du climat.

93. La FAO et la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) continueront d'aider les pays à renforcer leur capacité à surveiller et traiter les risques phytosanitaires, et à préserver leur approvisionnement alimentaire. Elles poursuivront également leurs travaux visant à assurer la coopération entre les États pour protéger les ressources végétales mondiales contre la propagation et l'introduction de parasites des végétaux afin de répondre aux besoins humains fondamentaux et à la demande d'un approvisionnement alimentaire sûr et sécurisé, d'un environnement protégé, d'un commerce durable et d'une croissance économique.

94. Depuis janvier 2020, la recrudescence acridienne a évolué. La FAO soutient les interventions dans la Corne de l'Afrique et au Yémen, intensifie l'aide en Asie du Sud-Ouest, en particulier en Iran et au Pakistan, et se prépare à toute épidémie pouvant survenir en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Les efforts doivent être intensifiés pour lutter contre la menace que représente le criquet pèlerin, le ravageur migrateur le plus dévastateur au monde. Depuis le début de l'année 2020, les pays d'Afrique de l'Est ont subi les pires infestations de criquets pèlerins depuis des décennies. Le temps est compté puisque le fléau s'étend désormais à d'autres régions d'Afrique et d'Asie. Il est urgent d'apporter une aide massive pour éviter une plus grande propagation et des mesures d'anticipation doivent être mises en place pour protéger les moyens d'existence des agriculteurs et des éleveurs.

95. Au cours des dernières décennies, l'épidémiologie des maladies d'origine alimentaire a évalué car des agents pathogènes nouveaux ou inattendus sont apparus, souvent à l'échelle nationale ou mondiale, y compris la récente pandémie de Covid-19. En collaboration avec la Commission de

l'Union africaine, les communautés économiques régionales et d'autres partenaires de développement, la FAO mène une série d'activités qui contribuent à la promotion de la sécurité alimentaire. Il s'agit notamment de renforcer les systèmes nationaux de contrôle alimentaire dans les États Membres et de soutenir leur participation aux travaux des organismes internationaux de normalisation.

96. La FAO héberge la Commission du Codex Alimentarius, qui est la principale organisation de normalisation en matière de sécurité alimentaire et qui est chargée de protéger la santé humaine et de garantir des pratiques équitables dans le commerce des denrées alimentaires au niveau mondial. Afin de renforcer la coordination internationale et la mobilisation en faveur d'une alimentation plus sûre pour tous, la FAO collaborera étroitement avec la Commission de l'Union africaine dans le cadre de la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine et de l'Agence africaine de sécurité sanitaire des aliments.

97. La FAO continuera d'utiliser largement les outils d'évaluation des systèmes de contrôle alimentaire qu'elle a élaborés avec l'OMS pour permettre aux pays d'élaborer des analyses de la performance des systèmes nationaux de contrôle alimentaire fondées sur des données factuelles. Le Fonds fiduciaire FAO/OMS du Codex apporte un soutien au renforcement des structures nationales du Codex Alimentarius. Le changement climatique peut créer de nouvelles menaces pour la sécurité alimentaire et l'évolution des systèmes de production alimentaire peut également modifier les modes de contamination. Pour atténuer l'incidence négative éventuelle de ces nouveaux problèmes de sécurité alimentaire sur la santé publique et le commerce, la FAO soutient et renforce les capacités des pays touchés afin de les aider à se préparer et à gérer ces nouvelles menaces dès leur apparition.

D. Revitaliser les zones agricoles et créatrices de moyens de subsistance au profit des jeunes

98. On dénombre actuellement 40 millions de nouveaux arrivants sur le marché du travail chaque année. Dans de nombreux pays à revenu faible et intermédiaire, l'augmentation de la population est supérieure à la création des nouveaux emplois et le développement rapide de l'urbanisation ne s'est pas accompagné d'une hausse proportionnelle des emplois non agricoles. La fait de considérer l'agriculture comme un moteur essentiel du développement économique et un domaine qui offre des perspectives aux jeunes africains et qui permet d'exploiter les possibilités de développement rural et territorial, l'esprit d'entreprise et les innovations dans le secteur agroalimentaire, y compris les innovations en matière de TIC, tout au long des chaînes de valeur, contribue à améliorer l'image du secteur, à accroître la productivité et le retour sur investissement et à offrir de nouveaux débouchés qui permettent d'attirer davantage de jeunes.

99. Pour soutenir ces tendances et dans le but de revitaliser les zones rurales, la FAO, à la demande du Comité de l'agriculture, a élaboré un Plan d'action pour la jeunesse rurale dans le but spécifique de contribuer à la réalisation des ODD en donnant les mêmes moyens aux jeunes femmes et aux jeunes hommes des zones rurales, en protégeant les enfants et les autres groupes de jeunes exclus, en revitalisant les zones rurales par des activités agricoles et extra-agricoles et en ne laissant personne de côté. Il faudra pour y parvenir améliorer les orientations politiques, aider les gouvernements et les autres parties prenantes et axer les programmes normatifs et de terrain de la FAO sur des questions liées à la jeunesse en vue de renforcer la participation des jeunes aux processus décisionnels et de faciliter leur accès à l'éducation, à un emploi décent, aux marchés, aux services consultatifs et au financement rural. Le Plan d'action pour la jeunesse vise également à promouvoir l'autonomisation et la capacité d'initiative des jeunes, ainsi qu'à faciliter leur participation dans les processus décisionnels, en particulier pour les jeunes marginalisés et défavorisés, les jeunes des régions reculées et ceux qui ont un accès limité à l'internet et aux autres canaux de communication. La FAO collaborera avec d'autres organismes de l'Organisation des Nations Unies et des partenaires pertinents aux niveaux national, régional et mondial pour renforcer et créer une conception cohérente des processus axés sur les jeunes et tenant compte de l'égalité femmes-hommes.

100. La pandémie de Covid-19 a mis en évidence l'importance des systèmes alimentaires locaux. Afin de garantir la sécurité alimentaire et la nutrition dans une telle crise, la capacité à fournir des aliments nutritifs, en particulier des aliments frais au niveau local ou territorial, est essentielle. Les femmes rurales sont touchées de manière disproportionnée par un certain nombre de facteurs qui concernent notamment la sécurité alimentaire et la nutrition, le temps disponible, l'accès aux établissements de santé, aux services et aux possibilités économiques, et la violence sexiste. La FAO aide les pays à étudier les incidences socioéconomiques de la pandémie de Covid-19 sur les systèmes alimentaires et les économies rurales, et à atténuer les effets de cette pandémie sur les femmes et les filles rurales en intégrant des mesures de politique dans les plans de riposte et de relèvement qui répondent aux besoins spécifiques des femmes et des hommes ruraux face à cette maladie.